

FORFAIT ANNUEL

Pour la diffusion d'annonces collectivités

(À compléter et à retourner accompagné d'un chèque de 159.00 € à Radio Bonheur – tarif 2026)

Nom de la collectivité :

Prénom et nom du responsable ou représentant :

Adresse (pour l'envoi du reçu et des correspondances) :

Téléphone :

Adresse mail :

Ce forfait annuel, non cessible, permet la diffusion sans limitation d'annonces de manifestations organisées par la collectivité bénéficiaire du forfait pendant un an de date à date à compter du mois de la première diffusion dans les conditions définies ci-après.

Tarif 2026 : 159.00 € TTC

Chaque annonce est diffusée une fois par jour pendant une semaine. Diffusion tous les jours de manière aléatoire pendant une semaine à un des horaires suivants de manière aléatoire : 6h 7h 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h.

La collectivité doit être titulaire de son forfait et organisateur de la manifestation à diffuser. Les filiales ou autres antennes locales d'une même collectivité sont considérées comme des collectivités ou associations à part entière, et doivent à ce titre acquitter leur propre cotisation. Le nombre d'annonces dans l'année n'est pas limité, sous réserve des conditions suivantes :

Une même manifestation ne fait l'objet que d'une seule annonce, durée maximum de l'annonce : 20 secondes (environ 65 mots). Les annonces ne comportent aucune marque et aucune référence commerciale. **Une même annonce ne peut être diffusée qu'une semaine.**

Les collectivités violant volontairement le présent règlement sont radiées sans préavis ni indemnités.

A chacune de vos demandes de diffusion, n'oubliez pas d'indiquer dans votre courrier **le nom de votre collectivité**. Merci de bien vouloir nous expédier une feuille ou PJ différente par manifestation. Votre demande de diffusion doit nous parvenir **le plus tôt possible et au plus tard dix jours avant la date de votre manifestation par courrier, par fax ou par mail.**

Fait à
Le

Signature

RADIO BONHEUR

MEDIA BONHEUR © Sas au capital de 45 000 € Siret 479 270 738 000 20 APE 6010Z TVA intracommunautaire : FR44479270738
6 rue de St Alban - BP 60 - 22370 Pléneuf Val André
Tél : 02 96 63 00 63 / e-mail : contact@radiobonheur.com / site internet : www.radiobonheur.com